



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 12 janvier 2016

Communiqué de presse

Prime aux petits ruminants : Campagne 2016

Pour soutenir et développer les filières ovine et caprine de la Martinique, la prime aux petits ruminants (PPR) peut être demandée chaque année par tous les éleveurs d'au moins 10 brebis et/ou chèvres éligibles.

Un animal éligible à la PPR est une femelle de l'espèce ovine ou caprine, correctement localisée et identifiée, et ayant mis bas au moins une fois ou étant âgée d'un an au moins au 11 mai 2016.

La demande doit impérativement être déposée à la Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DAAF) le 1er février 2016 au plus tard. C'est la date de réception de la demande qui est prise en compte et non la date d'envoi du courrier.

Les dépôts tardifs peuvent être effectués jusqu'au 26 février 2016 avec une pénalité de 1 % par jour de retard.

Deux modes de dépôt sont possibles :

- Pour les demandeurs ayant un numéro de pacage en télédéclarant sur le site internet www.telepac.agriculture.gouv.fr
Pour se connecter utiliser :
 - le numéro de pacage et le mot de passe ;
 - ou, en cas de perte du mot de passe, **le code telepac 2015 ou à défaut le code telepac 2015** (création d'un nouveau compte).
- Les nouveaux demandeurs doivent se rapprocher de la DAAF (bureau 221) muni des pièces suivantes :
 - copie carte nationale d'identité recto-verso,
 - relevé d'identité bancaire au nom du demandeur,
 - n° de SIRET,
 - n° de détenteur (n° de cheptel),
 - recensement annuel ovins-caprins 2015.

Contacts réservés aux médias :

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 - nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 - ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr 1/1